

DÉMÉNAGEMENT ET LOGISTIQUE

Au cours des prochaines semaines, nous ferons parvenir à ceux et celles qui demeureront en résidences durant la période estivale toute l'information nécessaire relative à la logistique de l'été 2000.

ATTRIBUTION DES NOUVEAUX STUDIOS

Une lettre vous expliquant les modalités d'attribution et les conditions relatives aux Studios rénovés vous sera acheminée d'ici peu. A cet envoi, nous inclurons également un formulaire à compléter qui nous informera de votre intérêt à réserver un Studio rénové, s'il y a lieu.»

Les locataires apprennent donc ainsi que les travaux ne toucheront plus seulement les résidences 2442 et 2450 mais l'ensemble des résidences. De plus, il y est confirmé que les travaux majeurs d'aménagement intérieur se feront dans tous les studios de la Tour ouest. Aucune évacuation n'est exigée et la locatrice ne mentionne pas qu'il devra y avoir des évacuations temporaires ni la durée de celles-ci et encore moins quels seraient les locataires concernés.

Le 19 avril 2000, la locatrice donne l'avis suivant aux locataires :

«Objet : Déménagements prévus dans le cadre des travaux de  
rénovation - Tour ouest  
- Service des résidences de l'Université de Montréal

A la suite de la note de service adressée le 22 mars dernier à tous les locataires, nous confirmons que la phase 1 des travaux de rénovations, prévue entre les 1<sup>er</sup> mai et 15 août 2000, va bientôt être enclenchée. Comme mentionné, lesdits travaux affecteront l'ensemble des Studios et des salons de la Tour ouest. Une telle opération nécessitera par le fait même le déménagement et la relocalisation des locataires qui séjournent durant l'été dans l'édifice visé. Tous les locataires de la Tour ouest, sans exception, devront quitter leur Studio selon les délais exigés par la présente (voir tableau ci-dessous).

Afin de répondre aux exigences requises dans la planification des travaux, les déménagements des résidents de la TOUR OUEST devront s'effectuer dès le lundi 1<sup>er</sup> mai et être complétés au plus tard le jeudi 4 mai 2000. Nous sommes conscients que cette période est relativement courte pour tout ce remue-ménage, mais nous comptons sur la collaboration de tout un chacun pour mener à bien l'opération. Nous nous pencherons exceptionnellement sur les cas particuliers susceptibles de ne pouvoir répondre à cette exigence quant aux dates et aux délais recommandés. Les personnes qui auront un examen à l'intérieur du calendrier ci-dessous devront en faire la preuve; elles pourront dès lors faire l'objet d'une entente particulière, s'il y a lieu.

Le programme planifié dans le processus de déménagement est le suivant“:

. Lundi 1 <sup>er</sup> mai 2000	étages 8, 9 et 10
. Mardi 2 mai 2000	étages 11, 12 et 13
. Mercredi 3 mai 2000	étages 14, 15 et 16
. Jeudi 4 mai 2000	étages 17, 18 et 19

NOTE : Il sera loisible à toute personne désirant déménager plus tôt prévu de le faire, en validant au préalable la disponibilité d'un Studio, s'il y a lieu, auprès de la réception.